

REGLEMENT PARTICULIER

TRIAL DE MONTHERME (circuit fermé)

Championnat des ligues de **Champagne-Ardenne et de Picardie**
et championnat national de **Belgique**

Dimanche 28 juin 2015 au départ du village de Tournavaux

Une organisation du Moto Club du Plateau de Rocroi (affiliation n° 0710) et les clubs Ardennais, sous l'égide du Comité Départemental de Motocyclisme des Ardennes.

N° d'épreuve FFM

Organisateur Technique :

Stéphane LECOESTER
Maison Forestière de Sommauthe, 08240
mail : stephane.lecoester@orange.fr
tél : 03 24 300 304

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 : Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	Licence :
Président du Jury ou Arbitre	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Membre du Jury	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 : Catégories & engagement :

Expert	S2	S4+
S1	S3+	S4 & S4 moto ancienne
OPEN	S3 & S3 moto ancienne	S4 moto ancienne pré 65

Engagement à envoyer à : **Jean-Luc Parant**
6 bis rue Jean Moulin
08000 La Granville
mail : trial.montherme@gmail.com
tél : 06 84 12 90 95

Article 4 : Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation.

Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Le contrôle administratif aura lieu à partir de 8h00.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Le contrôle technique aura lieu de 8h00 à 9h30.

(Le coupe contact à nouvelle génération est obligatoire .)

Informations générales :

Départ à 9h30 pour les catégories : Anciennes, S4, S4+, S3, S3+ (9h00 si les engagés sont nombreux).

Départ à 10h30 pour les catégories : S2, OPEN, S1, et EXPERT (10h00 si les engagés sont nombreux)

Fin de l'épreuve à 17h00 (peut-être modifiée en fonction du nombre d'engagés)

Remise des prix à 18h00 .

Les arrêts et déplacements sont autorisés conformément au règlement du championnat de ligue Champagne-Ardenne.

Un temps de 1min 30sec par zone est imposé aux catégories Expert et S1.

Le chronomètre sera lancé au début de la zone et le dépassement du temps sera sanctionné par un échec (5 points)

Parcours :

Parcours en **circuit fermé** de **10 zones** à faire 2 ou 3 fois en fonction de la catégorie d'engagement. Longueur totale de **12 km**.

Nous recommandons aux pilotes de rouler en respectant les piétons et les autres pilotes en allant d'une zone à l'autre.

Couleurs des portes par catégories :

EXPERT	flèches	Rouges
S1	flèches	Bleus
OPEN	flèches	Bleus ou Vertes
S2	flèches	Vertes
S3+	flèches	Vertes ou Jaunes
S3	flèches	Jaunes
S4+	flèches	Noires ou Jaunes
S4	flèches	Noires

Article 5 : Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €.

Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 : Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche : **Centre Hospitalier de Manchester**

Temps de trajet : **25 minutes**

Article 7 : Le site de pratique

Commune de Tournavaux

GPS – Latitude Nord : 49,872669°

GPS – Longitude Est : 4,785770°

Visa du Moto-Club

date :

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :